

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [patrik-houle-csmb-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/9c4862b75d1719139576022e>

Date d'obtention : 2026-03-27 18:38:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est important de suivre les étapes et de rester dans le non-jugements des victimes afin de les aider le mieux possible. Je retiens de ne pas regarder ou demander à voir les photos et aussi de confisqué les cellulaires, si j'ai des doutes que l'élève peu avoir la photo en sa possession.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Rien, j'appliquais déjà la trousse sextos.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas voir la ou les photos.